



HIVER 2025

FELDBERG  
ALLEMAGNE

GLISSE PASSION

068 002 001

VACANCES POUR TOUS  
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021  
75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS  
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports  
CGOL/FEEP : AG.075.95.0063  
CGOL : Utilité publique-décret du 31.05.1930

## JUGENDHERBERGE TITISEE HEBELHOF

Passhöhe 14

79868 FELDBERG (Schwarzwald), Allemagne

Téléphone : +49 7676 221 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

## RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Pas de rendez-vous sur place possible, le transport est obligatoire.

## TRANSPORT

En train depuis Metz, Nancy, et en car depuis Strasbourg, Colmar et Mulhouse., (les horaires seront confirmés sur la convocation départ)

## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

**Premier repas inclus** : dîner

**Dernier repas inclus** : petit déjeuner + pique-nique en fonction de l'heure de retour

## SITE

### ► Situation géographique :

Le Titisee se situe au cœur de la Forêt Noire, à moins de 10 km du Feldberg, le plus haut sommet du massif. A 1h de Colmar, 2 heures de Strasbourg et 3 heures de la Lorraine, le dépaysement est garanti.

### ► Cadre de vie :

Les chambres (de 2 à 6 lits) sont équipées de lavabos pour la plupart. Sanitaires complets à l'étage. La salle de restaurant tout en boiseries offre une ambiance chaleureuse et conviviale. Petit gymnase, salle d'activité, salle « disco » à disposition. Piscine chauffée dans l'auberge accessible sous réserve.

### ► Effectif du groupe : 25 participants

## ACTIVITES

Le groupe se rendra sur le domaine skiable de la station du Feldberg réputée pour la qualité de sa neige et qui dispose d'un snow-park.

Pratique du ski alpin ou du snow pour tous les niveaux du débutant au confirmé.

Des groupes de niveau seront constitués pour que chacun s'initie ou se perfectionne à son rythme.

Les jeunes sportifs profiteront des services de moniteurs diplômés pour parfaire leur technique sur une base de 2 heures par jour.

Pratique de la luge sur des pistes préparées à cet effet dont une piste de plus d'un km accessible en nocturne, animations de soirées (disco, soirées à thème,.....)

En milieu de séjour, une journée au GALAXY BADEPARADIES Titisee, espace aquatique doté de multiples toboggans.

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► Équipe d'encadrement :

Un directeur titulaire du brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD) : Il orchestre son équipe d'animation, s'assure du bon fonctionnement du séjour, réuni chaque soir son équipe pour échanger sur le déroulement de la journée écoulée et préparer les activités du lendemain. Un animateur titulaire du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) par tranche de 8 ou 10 enfants. Un assistant sanitaire en charge du suivi des traitements médicaux.

### ► Vie collective :

Sachant que les enfants sont en vacances, l'équipe d'encadrement leur permettra de vivre une expérience de vie en collectivité, dans un souci permanent de sécurité, de bien être, d'épanouissement, d'accession à l'autonomie, à travers la réalisation d'un certain nombre d'activités variées et adaptées aux besoins et aux souhaits des enfants. Les besoins et rythmes de chacun seront respectés.

### ► Alimentation :

La restauration propose des menus riches et variés. Conformément aux habitudes allemandes, le petit-déjeuner est très consistant et est présenté sous forme de buffet. Le déjeuner est plus léger, le dîner solide.

Le midi, les repas sont pris au pied des pistes sous forme de panier-repas ou au centre d'hébergement sous forme de repas chaud selon l'emploi du temps et les conditions météorologiques.

### ► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Nous mettons à votre disposition un blog: [www.ondonedesnouvelles.com](http://www.ondonedesnouvelles.com)

1) Suivez le guide ou composez le code d'accès de votre séjour :

<b>Ce code vous sera confirmé sur la convocation de départ.</b>	
---	--

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

## PREPARER VOTRE SEJOUR

### ► Trousseau :

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage. **IMPORTANT** : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Prévoyez du linge en quantité suffisante et veillez à ce que vos enfants soient bien équipés pour la pratique du ski (tenues chaudes et adaptées à l'activité neige). Merci d'éviter les vêtements de valeur. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :

- un anorak chaud et imperméable, bonnet, gants de qualité (pas de laine) et 2 paires pour les débutants
- une bonne crème solaire, un stick pour protéger les lèvres, lunettes de soleil
- chaussettes de laine, une paire de pantoufles
- jeux de société, CD.....
- un maillot de bain et une serviette de bain

### ► Lavage du linge :

Le lavage du linge n'est pas assuré, ainsi nous vous demandons de prévoir le nécessaire. Pensez à ne pas oublier des tenues chaudes et adaptées à l'activité neige.

### ► Argent de poche :

A discrétion de la famille. Les enfants ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins une base maximale de 15 à 25 euros par semaine semble correcte. Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.

### ► Santé :

La **fiche de renseignements médicaux et individuels** doit être complétée avec précision. **Elle est obligatoire.** N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles **AVANT LE SEJOUR** (allergies, régime alimentaire...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU. Il est important que l'enfant dispose de sa carte européenne d'assurance maladie.

### ► Frais médicaux :

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficiez de la CMU, fournir l'attestation), puis sur présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

### ► Le téléphone :

Veillez ne pas abuser du téléphone fixe du centre (outil de travail). En cas d'urgence, privilégiez l'horaire du diner.

► Utilisation du téléphone mobile : selon les règles mises en place par l'équipe d'encadrement. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

### ► Objets de valeur :

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

**Attention** : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, tablettes tactiles et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un guide pratique vous a été remis au moment de votre inscription. Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)  
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**  
(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation  
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné  
par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

**1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

Nom (f garant sur l'acte de naissance) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le :  /  /  à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : .....

**2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION**

Nom (f garant sur l'acte de naissance) : .....  
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le :  /  /  à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : ..... Nationalité : .....  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père     Mère     Autre (préciser) : .....  
Adresse : .....  
N° (bis, ter)    Type de voie    Nom de la voie  
Code postal :  /  /     Commune : .....  
Pays : .....  
Téléphone (recommandé) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Courriel (recommandé) : .....

**3. DURÉE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est valable jusqu'au :  /  /  inclus.  
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.  
*Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.*

**4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :  
DATE :  /  /     Signature du titulaire de l'autorité parentale : .....  
<sup>(1)</sup>Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION <sup>(1)</sup> :**

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité     Passeport     Autre  
(Préciser : .....)<sup>(2)</sup>  
Délivré(e) le :  /  /   
Par (autorité de délivrance) : .....

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

**RAPPEL :** « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »